

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

## Pays du Mans

Julien ROISSÉ

*DTA Responsable*

*Pôle Aménagement Urbanisme*

Syndicat Mixte du Pays du Mans

15-17 Rue Gougeard CS 51529

72 015 LE MANS Cédex 2

Tel : 02 43 51 23 23

[julien.roisse@paysdumans.fr](mailto:julien.roisse@paysdumans.fr)

Le SCoT du Pays du Mans, premier SCoT de Sarthe, a été approuvé à l'unanimité le 29 janvier 2014. Le 30 avril 2018, le Préfet de la Sarthe a validé l'adhésion de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien au syndicat mixte du Pays du Mans, et le 30 Novembre 2021, l'adhésion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé. Le périmètre du SCoT inclus désormais 6 intercommunalités : Le Mans Métropole, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, le Gesnois Bilurien, l'Orée de Bercé Belinois, Maine Cœur de Sarthe et le Sud-Est Manceau. Cette extension du périmètre du SCoT a conduit à engager la révision le 4 mars 2022 pour l'élaboration d'un nouveau document couvrant l'ensemble du territoire comprenant 92 communes et plus de 1620 km<sup>2</sup> et 314 000 habitants.

### **OBJECTIFS de la révision du SCoT DU Pays du Mans (délibération 4/03/2022)**

1. Prendre en compte le bilan du SCoT approuvé le 29 janvier 2014
2. Intégrer l'évolution du périmètre étendu au Gesnois Bilurien et à la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé,
3. Poursuivre les actions en faveur des transitions énergétiques et écologiques
4. Affirmer une armature équilibrée du territoire
5. Développer les mobilités durables en lien avec le pôle métropolitain Le Mans – Sarthe
6. Faire du Pays du Mans un territoire attractif et innovant
7. Valoriser et développer une agriculture locale, durable comme axe fédérateur d'une complémentarité ville-campagne
8. Approfondir les enjeux liés à l'environnement et à la trame verte et bleue.
9. Se positionner comme un document pivot entre le futur SRADDET Pays de la Loire et les PLUI émergents.
10. Adapter le document afin de le mettre en conformité avec le droit en vigueur
11. Inscrire la démarche d'urbanisme favorable à la santé au coeur de la révision du SCoT

Objectif approbation SCoT fin du mandat d'élus soit 2026.

### **Suivi d'une étude pré-opérationnelle habitat à l'échelle du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe**

L'étude lancée en juin 2020 avec Villes Vivantes, à l'échelle du pôle métropolitain (Pays du Mans + Val de Sarthe) devrait se finaliser en décembre 2022, avec pour objectif, si les collectivités partantes, d'aboutir à un projet de PIG Pays du Mans hors Le Mans Métropole sur questions énergie et autonomie. Partenaires ANAH, Département Sarthe, Banque des Territoires, EPCI Membres.

### **Mise en place, suivi et animation d'une plateforme territoriale de Rénovation Énergétique nommée**

**SURE** : Service Unique pour la Rénovation Énergétique (même périmètre que le SCoT) lancé au salon de l'habitat fin mars 2022. Maîtrise d'œuvre : Citémétrie. Partenaires : SARE, Région, EPCI Membres.